

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers  
en exercice : 19**  
**Présents : 18**  
**Votants : 18**

L'an deux-mille-vingt-six, le 02 Avril, le Conseil Municipal de la commune de St Jean d'Arvey, dûment convoqué, en date du 28 Mars et s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal sous la présidence de C. BERTHOMIER, Maire,

**PRESENTS** : S. GEOFFROY, T. MEROT, I. LAPORTE, N. FAVRE, V. LE SAUX, L. DECROIX, D. MORAIN, J. BON BETEMPS-PETIT, B. VOIRON, F. VINIT, S. DOS SANTOS, JL THERME, C. LONGO, J. FENESTRAZ, N. MOLLARD, E. PARENT, M. SOUBEYRAND,

**ABSENTS** : Jules FENESTRAZ ;

Les membres présents se trouvant en nombre suffisant pour délibérer et Mr Thierry MEROT, ayant été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée entre en délibération.

### DELIBERATION N° 2026-16

#### OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUPRES DE L'ASSOCIATION ONDES ET NOTES

Vu les statuts de l'école de musique ONDES ET NOTES ;  
Vu le renouvellement du Conseil municipal de la commune de Saint Jean d'Arvey ;

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de l'école intercommunale de musique ONDES ET NOTES ; Il est proposé comme représentant : Lionel DECROIX.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas procéder à un vote à bulletin scrutin secret pour les désignations suivantes.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL :

- Désigne Lionel DECROIX afin de représenter la commune de Saint Jean d'Arvey au conseil d'administration de l'école de musique ONDES & NOTES,

**La délibération est adoptée à la majorité par 15 voix pour, et 3 abstentions.**

Pour extrait conforme

<p>Le maire Christian BERTHOMIER</p> 	<p>Le secrétaire de séance Thierry MEROT</p> 
--	---